



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 035-20 C

Objet : *RD - Convention de partenariat entre l'université Savoie Mont Blanc, Grand Chambéry, les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette et l'Etat, en lien avec la restructuration du campus de Jacob-Bellecombette*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyssie	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

• conseillers excusés : 9

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 035-20 C

objet **RD - Convention de partenariat entre l'université Savoie Mont Blanc, Grand Chambéry, les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette et l'Etat, en lien avec la restructuration du campus de Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que Grand Chambéry a pris, par arrêté préfectoral du 6 août 2019, la compétence relative au soutien à l'enseignement supérieur universitaire.

Cette prise de compétence s'inscrit dans le cadre du projet de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette, créé il y a 50 ans, dont les locaux sont devenus aujourd'hui obsolètes et inadaptés aux exigences de performances énergétiques. Le coût de l'opération est estimé à 67 M€ HT échelonné sur 17 ans (2020 à 2037). Outre la participation des différents partenaires, Grand Chambéry est en capacité d'apporter sur la période une contribution comprise entre 8 et 10 M€ mobilisable à partir de la prochaine programmation pluriannuelle des investissements (2022).

Afin de traduire ce partenariat avec l'université Savoie Mont Blanc, qui doit dépasser la seule question de la restructuration du site de Jacob-Bellecombette, il est proposé de conclure une convention associant l'Etat, Grand Chambéry, les communes de Chambéry et de Jacob-Bellecombette. Il est précisé que la Région et le Département de la Savoie soutiennent cette initiative et s'inscriront dans la démarche respectivement avec le Schéma régional enseignement supérieur recherche innovation et avec la convention départementale quadriennale avec l'USMB. Des crédits seront également inscrits dans le futur Contrat de plan Etat-Région.

Cette convention, dont le projet est joint en annexe, portera sur les objectifs suivants :

- l'ouverture de l'université sur le territoire de Grand Chambéry,
- l'amélioration de la vie étudiante,
- l'accroissement des liens développement économique / recherche, formation et valorisation pour répondre aux enjeux économiques du territoire,
- le développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur,
- l'ancrage de la présidence de l'université à Chambéry et la modernisation du campus de Jacob-Bellecombette.

Afin d'assurer la bonne exécution de la convention il est convenu d'organiser deux réunions par an réunissant les signataires (définition des objectifs, suivi des activités des groupes de travail et actions en cours, arbitrages techniques et financiers). Il est proposé que le pilotage de la gouvernance soit assuré de façon tournante, tous les trois ans, entre Grand Chambéry et l'USMB. Grand Chambéry assurera le pilotage des trois premières années. Par ailleurs, il est convenu que Grand Chambéry assurera le lien avec Grand Anancy, dans le cadre du pôle métropolitain, sur l'ensemble des thématiques qui nécessiteraient une position partagée des deux agglomérations avec l'USMB.

Enfin, la convention est établie pour une durée équivalente à celle du projet de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette. Une actualisation de celle-ci sur la période pourra être réalisée à la demande des partenaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de partenariat en lien avec la restructuration du campus de Jacob-Bellecombette,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 035-20 C

Objet de l'acte : RD - Convention de partenariat entre l'université Savoie Mont Blanc, Grand Chambéry, les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette et l'Etat, en lien avec la restructuration du campus de Jacob-Bellecombette

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : convention université

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23253H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23253H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au